



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 053-215300724-20250213-2025_1302_011B-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET pouvoir à Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON pouvoir à Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : **14**
Conseillers présents : **11**
Quorum : **8**
Date convocation : 08/02/2025

N° délibération : 2025-13.02-011

Objet : Dispositif argent de poche : périodes de vacances scolaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du dispositif argent de poche un chantier est prévu les 18, 19 et 20 février 2025 avec les agents du service technique, il propose de retenir les 3 jeunes qui ont postulé.

Il propose également de délibérer sur l'organisation de chantier à chaque période de vacances scolaires : avril, juillet, août et octobre 2025.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider les dispositifs argent de poche du 18 au 20 février 2025 et à chaque période de vacances scolaires
- De retenir : [REDACTED]
- De régler 15 € par demi-journée et par jeune
- Autorise le maire à signer les contrats

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET pouvoir à Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON pouvoir à Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-13.02-012

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11
Quorum : 8
Date convocation : 08/02/2025

Objet : Subvention ADMR 2025

Le maire informe les membres du conseil que l'ADMR sollicite le versement d'une subvention au titre de l'année 2025.

La subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants. Le maire propose de verser à l'ADMR une subvention d'un montant de 1 316 € au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention d'un montant de 1 316€ à l'ADMR au titre de l'année 2025.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

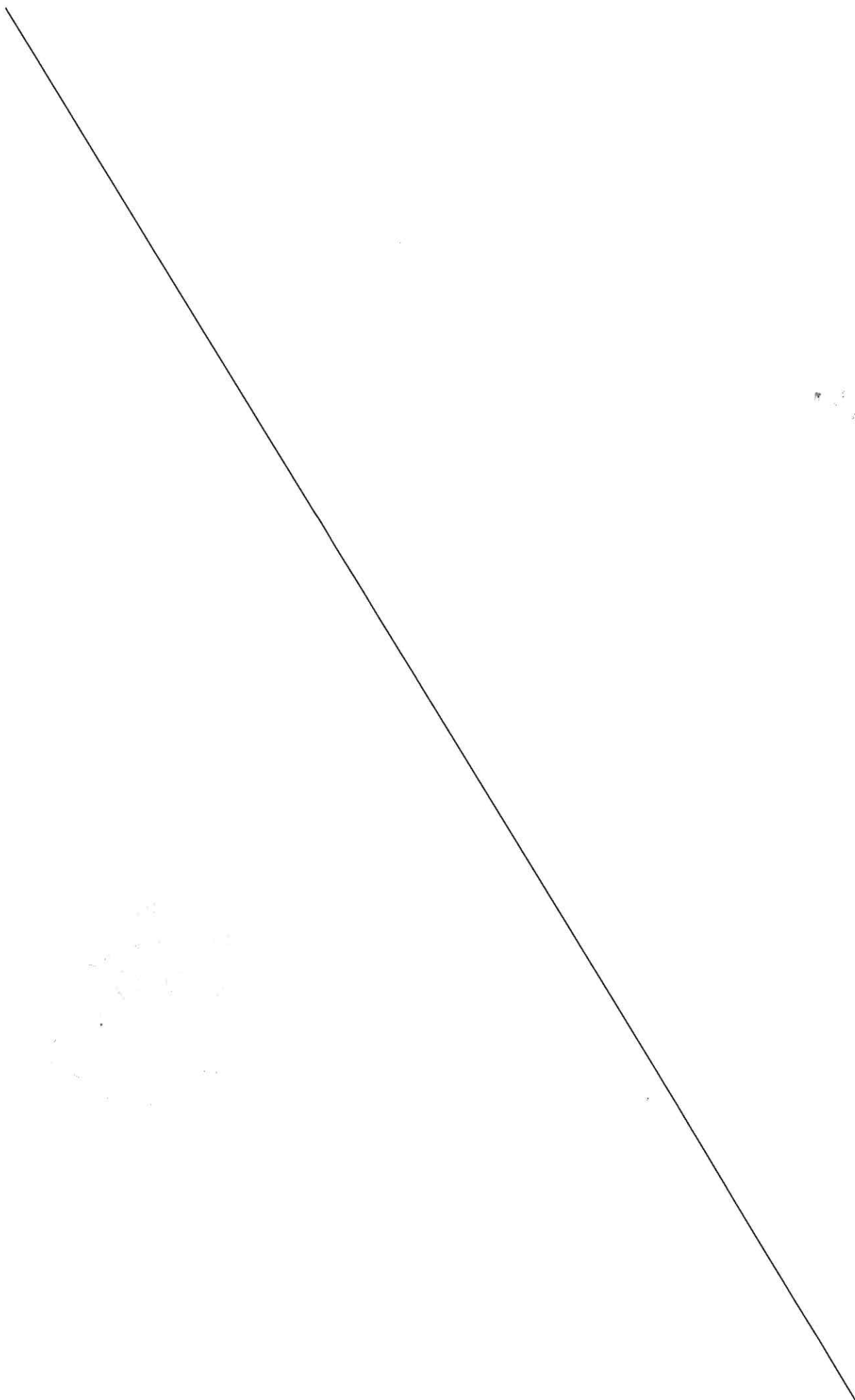


Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/02/2025
Qualité : Maire de Commer





1000

1000

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET pouvoir à Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON pouvoir à Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

N° délibération : 2025-13.02-013

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11
Quorum : 8
Date convocation : 08/02/2025

Objet : ALSH – Tarifs sorties vacances de février 2025

Le maire présente au conseil municipal les sorties proposées par la Directrice de l'ALSH de Commer qui seront réalisées pendant les vacances de février 2025 sur le thème « Sorties découverte des métiers ».

Les tarifs proposés pour ces sorties sont les suivants :

TARIF UNIQUE PAR SORTIE	
Tranche d'âge 3-5 ans	5€
Tranche d'âge 6-12 ans	10€

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les tarifs proposés pour les sorties des vacances de février 2025.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

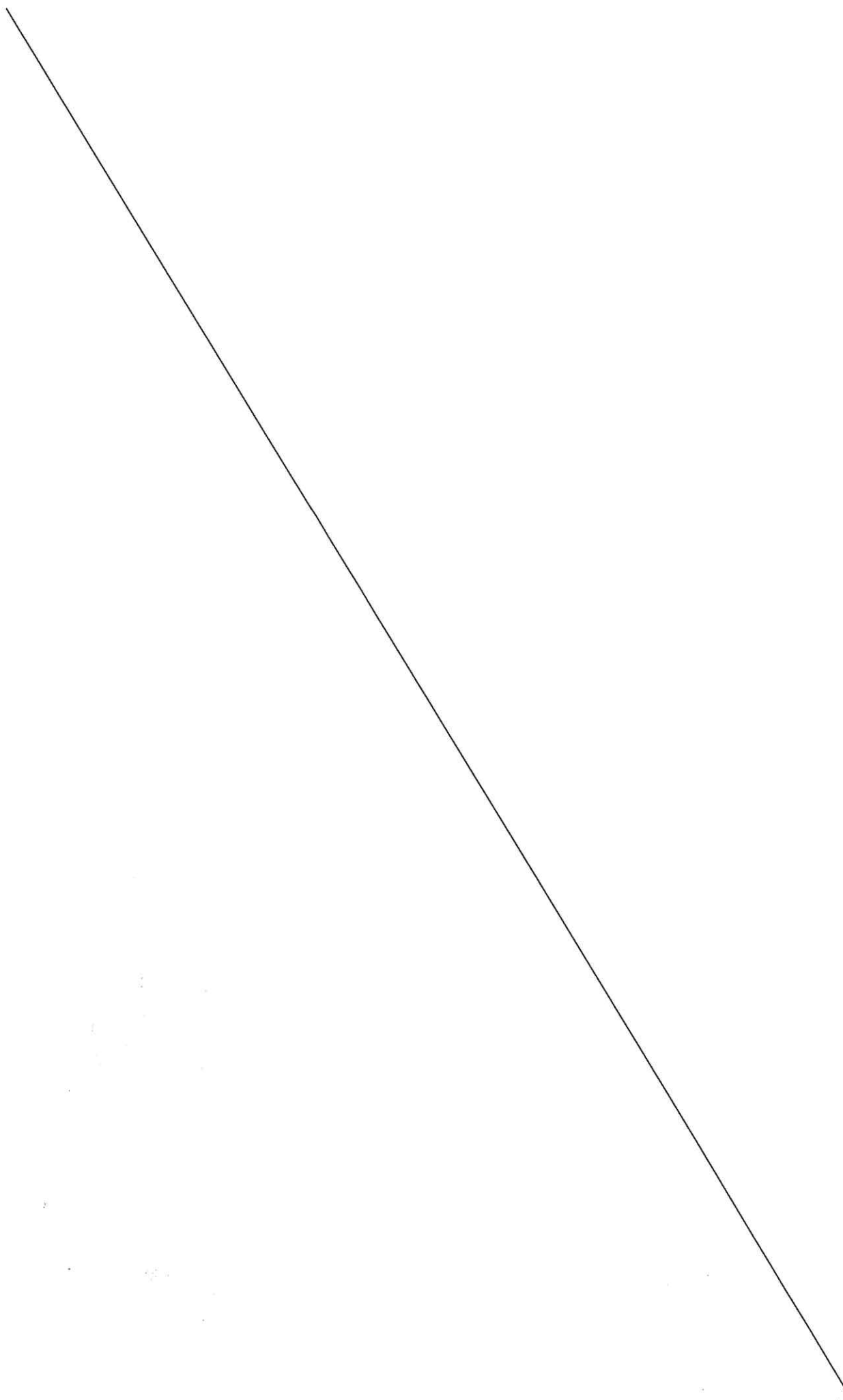


Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/02/2025
Qualité : Maire de Commer





L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET pouvoir à Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON pouvoir à Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11
Quorum : 8
Date convocation : 08/02/2025

N° délibération : 2025-13.02-014

Objet : Admissions en non-valeur sur le budget ASSAINISSEMENT

Le maire informe le conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes :

Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer
	EA4		0,48
	EA4		0,64
	EA4		1,05
	EA2		3,19
	EA4		3,20
	EA2		4,24
	EA4		4,80
	EA4		16,53
	EA2		21,22
	EA2		31,35
	EA2		39,33
	EA2		63,73
	EA2		99,29
TOTAL			289,05

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les admissions en non-valeur sur le budget assainissement 2025 pour un montant total de 289,05€.

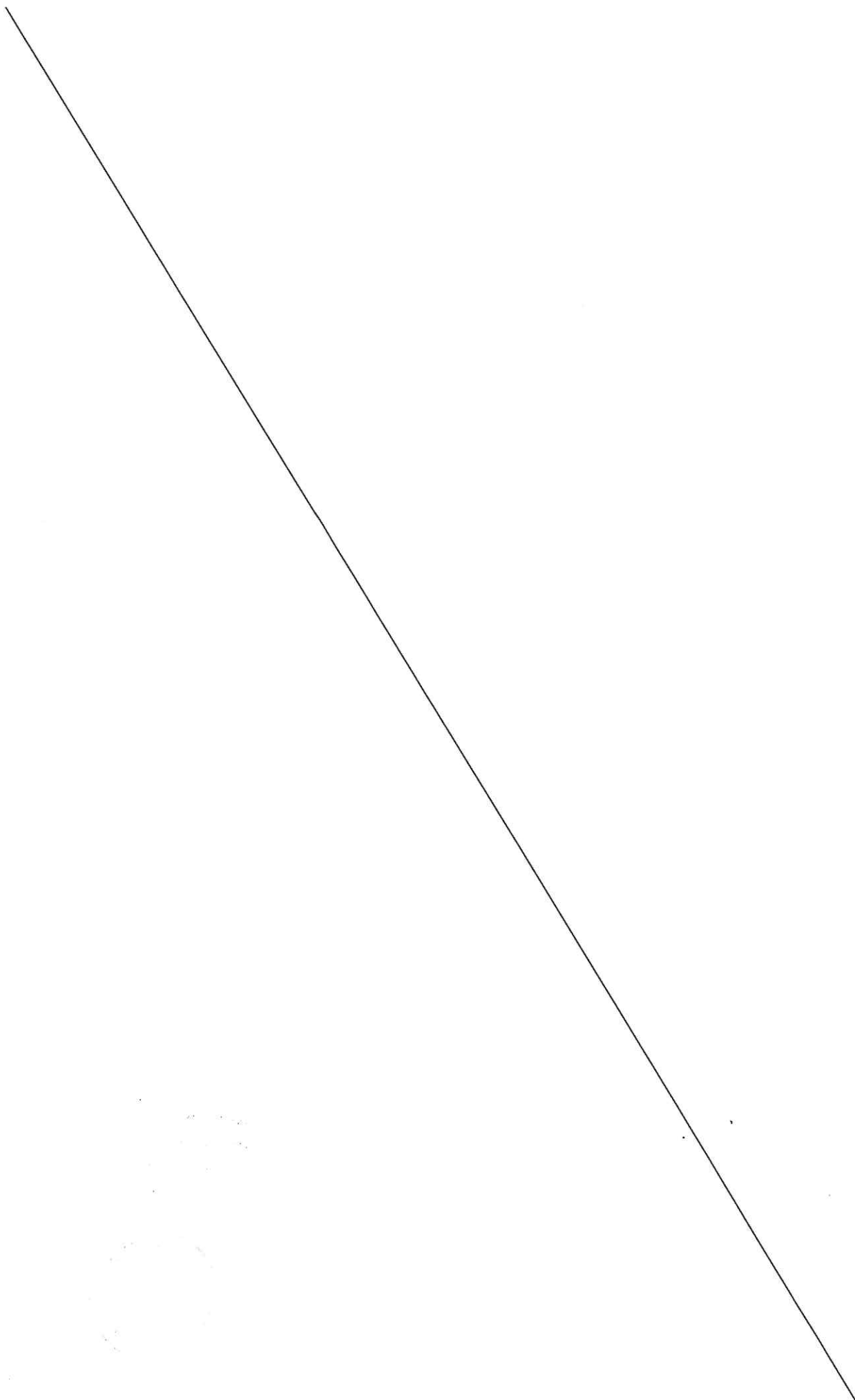
Le secrétaire,
Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël
Delahaye
Date de signature : 22/02/2025
Qualité : Maire de Commer







COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

Envoyé en préfecture le 22/02/2025

Reçu en préfecture le 22/02/2025

Publié le

ID : 053-215300724-20250213-2025 1302 015-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET pouvoir à Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON pouvoir à Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : **11**

Quorum : 8

Date convocation : 08/02/2025

N° délibération : 2025-13.02-015

Objet : Admissions en non-valeur sur le budget COMMUNE

Le maire informe le conseil municipal que le comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes :

Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	302		5,50
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	CA1		2,00
TOTAL			7,50

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les admissions en non-valeur sur le budget COMMUNE 2025 pour un montant total de 7,50€.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

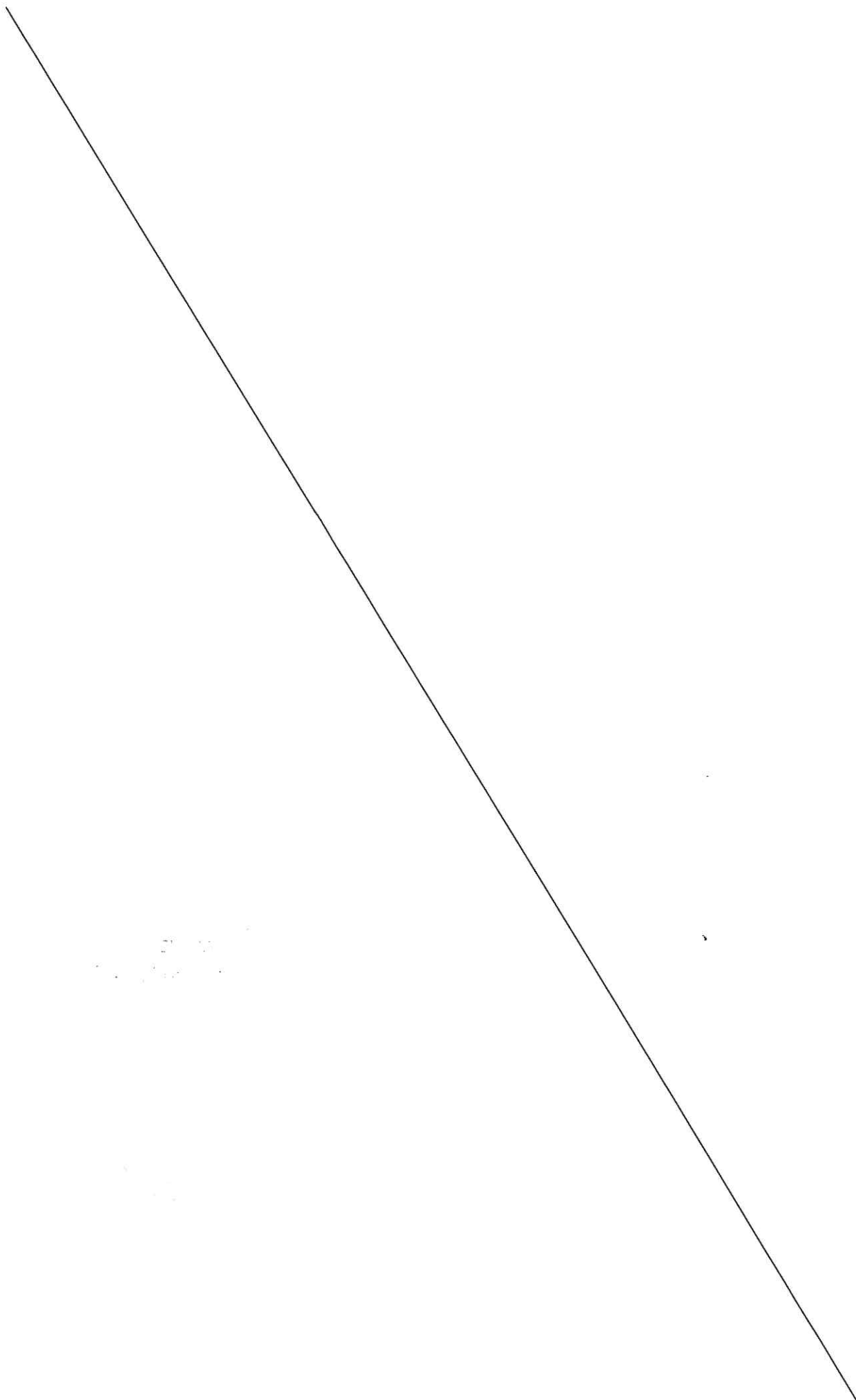
Signé électroniquement par : Mickaël

Delahaye

Date de signature : 22/02/2025

Qualité : Maire de Commer





L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET pouvoir à Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON pouvoir à Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11
Quorum : 8
Date convocation : 08/02/2025

N° délibération : 2025-13.02-016

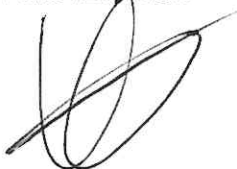
Objet : renouvellement convention SPA année 2025

Le Maire informe le conseil municipal que la convention de la SPA (Société Protectrice des Animaux) est arrivée à échéance. Il convient donc de la reconduire pour l'année 2025 pour un montant de 658 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement de la convention de la SPA au titre de l'année 2025 pour un montant de 658 € TTC.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

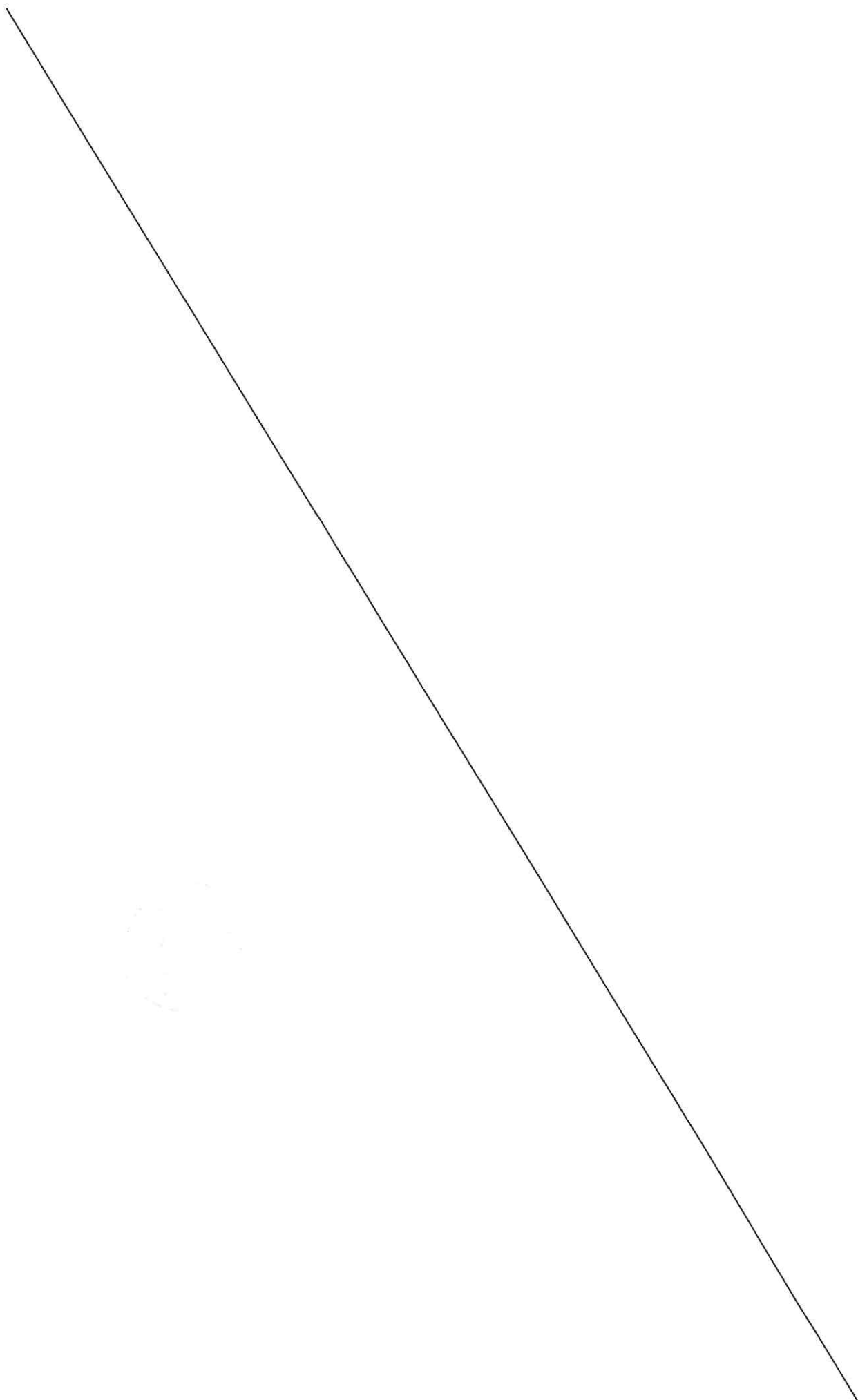


Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye
Date de signature : 22/02/2025
Qualité : Maire de Commer







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET pouvoir à Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON pouvoir à Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11
Quorum : 8
Date convocation : 08/02/2025

N° délibération : 2025-13.02-017

Objet : Modification temps de travail poste chargé de mission action sociale

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération du 15/11/2024 portant création d'un emploi de chargé de mission en action sociale, sur le grade d'animateur,

Vu la demande de l'agent pour la diminution de son temps de travail,

Vu l'avis 25-01-0040 favorable en date du 31/01/2025 du CST (comité social territorial),

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste de chargé de mission en action sociale à temps non complet, 5/35^{ème}, grade d'animateur, à compter du 1^{er} mars 2025
- La suppression du poste de chargé de mission à temps non complet, 22/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des présents,

VALIDE la proposition de Monsieur le maire



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le secrétaire,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE



L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON, Coralie GERAULT, Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Denis MARCHAND, Loïc JORRÉ, Stéphane MANCEAU et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Annabelle FOUQUET pouvoir à Marie-Claude PIERRE, Aurore BIBRON pouvoir à Denis MARCHAND et Benjamin JENNESSON pouvoir à Mickaël DELAHAYE

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 11
Quorum : 8
Date convocation : 08/02/2025

N° délibération : 2025-13.02-018

Objet : Projet rénovation locatifs centre bourg : demande de subvention 2025 au titre de la DETR et de la DSIL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la société Atrium pour les logements communaux rue des Tisserands. Le coût total estimatif est de 240 241,00 € HT hors subventions. Le dossier pourra être présenté pour des demandes de subventions auprès du préfet pour la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement, LEADER et auprès du contrat territoire habitat Mayenne communauté.

Il propose de solliciter pour 2025 les subventions DETR et DSIL et valider le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses :	Recettes :
- Travaux : 215 672,16 € HT	- DETR/DSIL : 96 096,30 €
- Maitrise d'œuvre (8,9 %) : 19 194,84 € HT	- collectivité (fonds propres) 4 144,70 €
- Frais études et autres : 5 374,00 € HT	- Collectivité (emprunt) : 140 000,00 €
Total : 240 241,00 € HT	240 241,00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité et à main levée,

→ Valide le projet proposé par ATRIUM,

→ Valide le plan de financement présenté,

COMMUNE DE COMMER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

→ Sollicite auprès du préfet la DETR et la DSIL 2025 au titre de « réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux ou intercommunaux »

→ Autorise le maire à déposer les demandes de subventions relatives à ce projet et à signer les pièces s'y rapportant

Le secrétaire,

Aline LEBRETON


Le Maire,
Mickaël DELAHAYE